GARANTIE
CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE

DEMANDE DE SOUMISSIONS N° 2912

[redacted]

RÉFÉRENCE N° 10472-2912

4101, rue Molson, bureau 300
Montréal (Québec) H1Y 3L1

Courriel : Info@GarantieGCR.com
Téléphone : 514 657-2333
Sans frais : 1 855 657-2333
Télécopieur : 514 657-2335

GarantieGCR.com

IDENTIFICATION DU DOSSIER

Adresse du bâtiment	[redacted]
Numéro de la demande de soumission	2912
Numéro du dossier de prise en charge	2452
Numéro de la réclamation	10472
Chargé de projet	Vincent Quesnel
Coordonnées	vquesnel@garantiegcr.com 514 657-2333 , 118

TABLE DES MATIÈRES

Identification du dossier 2
Table des matières 2
Contexte 2
Exigences générales 3
Devis technique 4
1. Fenêtres du sous-sol - ouverture 4
2. Conduit du condensat - climatiseur 5
3. Clapet de la hotte - bruit 6
4. Fixation des liens continus 8

CONTEXTE

Garantie Construction Résidentielle (ci-après « **GCR** ») est l'organisme à but non lucratif (OBNL) autorisé par la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) pour administrer le plan de garantie de bâtiments résidentiels neufs pour l'ensemble du territoire québécois. Le plan de garantie permet à tout acquéreur d'un bâtiment résidentiel neuf couvert d'en bénéficier automatiquement selon les modalités sont établies dans le Règlement sur le plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs (le « Règlement »).

Afin d'assurer la protection des acheteurs de manière pérenne, GCR favorise la qualité de la construction. L'organisme s'est doté d'un système de management de la qualité, accrédité ISO 9001 depuis 2018, et appuyé sur ses cinq valeurs : l'excellence, l'équité, la transparence, le respect et la responsabilité.

Le présent devis est établi à la suite d'une réclamation des bénéficiaires de l'immeuble ci-avant identifié, que l'administrateur a reconnu comme étant garanti. L'entrepreneur d'origine n'étant pas intervenu dans les délais requis, GCR doit prendre en charge les travaux correctifs. Le chargé de projet de GCR coordonne les travaux avec le ou les fournisseurs qui seront sélectionnés à l'issue de l'appel d'offres, et les bénéficiaires de la garantie.

EXIGENCES GÉNÉRALES

Toute soumission sera basée sur un mode forfaitaire ; elle devra énumérer de manière distincte le coût avant taxes, le montant de la TPS et de la TVQ ainsi que le montant total pour la réalisation des travaux

La soumission sera ventilée pour chaque point du présent devis. L'entrepreneur devra notamment y indiquer le coût associé à chacun des points ainsi que la nature des travaux qui seront effectués.

Sauf indications contraires, l'entrepreneur doit fournir tous les matériaux, l'entreposage, la main-d'œuvre, l'outillage, l'équipement, le transport et les installations temporaires qui sont nécessaires à l'exécution complète des travaux.

L'entrepreneur est tenu de respecter les normes, lois et règlements fédérales, provinciales et municipales en vigueur.

Les produits, les matériaux, les appareils, les équipements et les pièces utilisés pour l'exécution des travaux doivent être neufs, en parfait état et de la meilleure qualité pour les fins auxquelles ils sont destinés.

La mise en œuvre doit être de la meilleure qualité possible, et les travaux doivent être exécutés par des ouvriers de métier, qualifiés dans leurs disciplines respectives, conformément aux lois et règlements en vigueur.

Tous les points doivent être coordonnés entre eux. Le montant alloué pour des travaux communs à plusieurs points doit être partagé au prorata, le cas échéant.

L'Entrepreneur sera responsable et assumera les frais de toute démarche administrative nécessaire à l'ouverture du chantier incluant tout permis, déclarations et autres formalités nécessaires selon l'envergure des travaux.

L'Entrepreneur devra se comporter de manière à minimiser les dérangements pour les occupants de l'immeuble au cours de l'exécution des travaux et s'engage à la remise en état des lieux, à ses frais, à la fin des travaux.

Le sommaire des travaux énuméré au présent document n'est pas limitatif, ni à l'étape de la demande de soumission ni au moment de l'exécution des travaux. D'autres solutions acceptables pourraient être exécutées pour atteindre la performance ou les résultats souhaités, lesquelles devront être discutées préalablement avec le chargé de projet aux travaux de la GCR.

DEVIS TECHNIQUE

1. FENÊTRES DU SOUS-SOL - OUVERTURE

Point de réclamation n° 2

L’entrepreneur devra fournir et remplacer les glissières du cadrage des fenêtres du sous-sol (X3) et de s’ assurer l’ouverture des fenêtres sois acceptable et conforme.

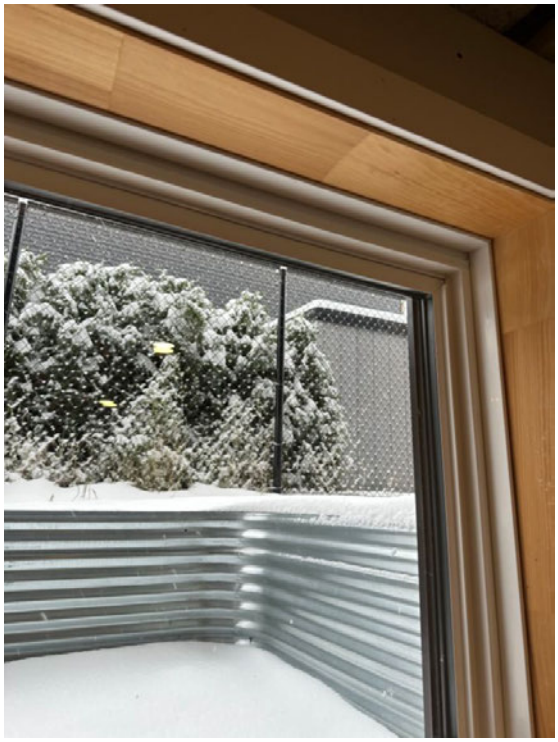

2. CONDUIT DU CONDENSAT - CLIMATISEUR

Point de réclamation n° 1

L’entrepreneur devra positionner le conduit d’évacuation du condensat en fonction des exigences du fabricant et devra procéder à l’exécution de la finition à cet endroit.

Assurer le scellement autour de la tuyauterie et préserver l’égouttement du conduit afin d’éviter tout contact avec le revêtement extérieur ainsi que les murs de fondation.

3. CLAPET DE LA HOTTE - BRUIT

Point de réclamation n° 5

L’entrepreneur devra valider et garantir le résultat du bon fonctionnement du clapet situé à l’entrée de la hotte de cuisine lors de la mise en marche de l’appareil et du clapet de la sortie extérieur.

Détail de la hotte :

FARO modèle 24122 - S

HOTTES DE CUISINE / ENCASTRÉS

ELITE

24122-S • (22"- 490 CFM - Acier inoxydable)

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

- Fini acier inoxydable
- 490 CFM
- Niveau de bruit : 0,6 (basse vitesse) à 8,0 sones (haute vitesse)
- Bouton poussoir à 3 vitesses
- 2 ampoules DEL de 5W (incl.)
- Filtres (5 couches) en aluminium (incl.)
- Sortie de ventilation verticale circulaire de 6"
- Poids : 28,5 lbs
- Ouverture requise : 10 1/4" x 19 1/2"

DIMENSIONS

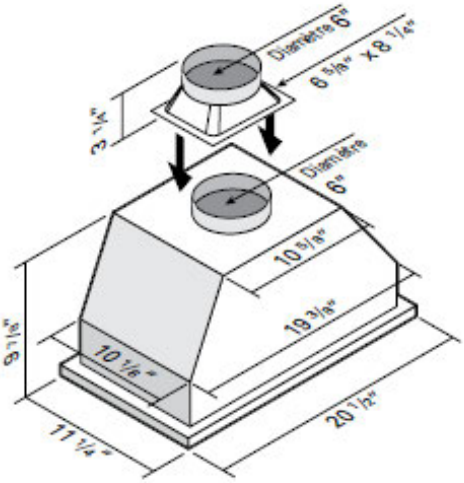

À L'INSTALLATEUR OU À L'ACHETEUR

Tel qu'indiqué sur la boîte, la hotte devrait être branchée et testée avant l'installation ; si la hotte fonctionne correctement de cette façon et qu'il y un problème après l'avoir installée, le problème n'est pas causé par la hotte mais bien par une mauvaise installation quelque part entre la hotte et la sortie extérieure.

TYPES DE MAUVAIS FONCTIONNEMENT :

- Bruit ou vibrations provenant de la hotte
- Le moteur émet un bruit strident et donne l'impression de forcer
- Impression qu'il n'y a pas vraiment de différence d'aspiration peu importe la puissance choisie.

VÉRIFIEZ LA SORTIE D'AIR PAR ÉTAPE

Le problème le plus fréquent provient de la non-ouverture des clapets de la hotte :

- Avez-vous enlevé le ruban collant protecteur sur les clapets?
- Avez-vous trop serré le tuyau au-dessus des clapets les empêchant d'ouvrir complètement?
- Ne jamais utiliser de vis pour fixer le tuyau à la sortie de la hotte. Utiliser plutôt du ruban collant (duct tape)
- Pour vérifier rapidement le bon fonctionnement des clapets, faire fonctionner la hotte pendant 30 secondes. L'éteindre et après 2 à 3 secondes, vous devriez entendre les 2 clapets se fermer l'un après l'autre.

Note : Pour plus d'informations voir « Problèmes de bruit et vibrations » dans la section « Hottes de cuisine » sur notre site web.

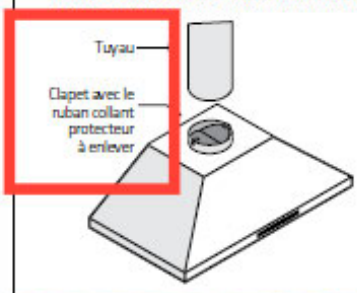

4. FIXATION DES LIENS CONTINUS

Point de réclamation n° 4

Les travaux se limitent à la fixation des liens continus existant aux poutrelles selon les recommandations du fabricant. Au besoin, ajouter et fixé un blocage en 2X6 sur chaque poutrelle et fixer les liens continus aux pièces de bois.

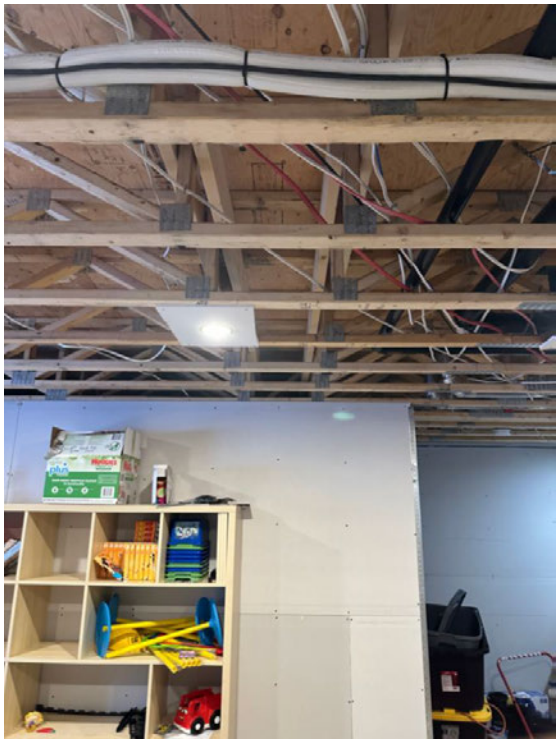
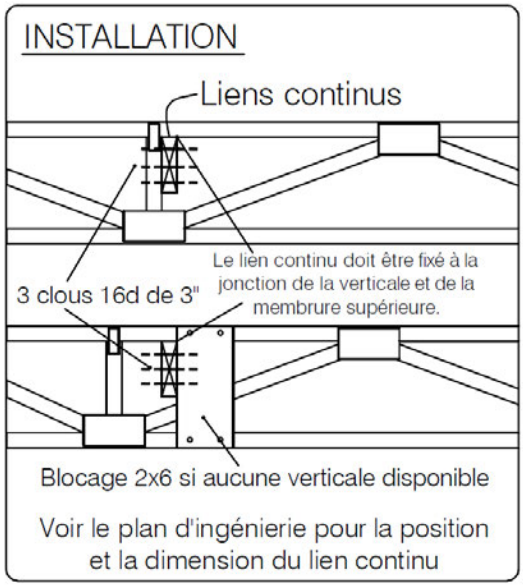
Voir le détail typique :